

elles n'étaient dominées et, pour ainsi dire, enveloppées par la tendresse qui s'inquiète du mal dans l'espoir de le guérir, et qui pénètre l'âme avec la volonté de la sauver ? C'est précisément ce qu'il y a de surnaturel dans la loi qui lui permet d'accomplir des œuvres que l'on dirait surnaturelles, tant elles nous paraissent grandes et secourables. Si à cette foi qui ne doute de rien parce qu'elle ne peut douter d'elle-même, on substitue l'autorité des employés et des bureaucraties, nul effort ne pourra remplacer l'action des croyances qui s'affirment en épousant toutes les douleurs et en s'associant à toutes les fortunes."

Cet esprit de dévouement, cet amour de l'humanité n'est certes pas le patrimoine d'aucune caste d'hommes, ni d'aucun ordre. Ils battent dans les œuvres les plus laïques, non moins que sous l'habit religieux. Mais... Maxime du Camp a raison quand il affirme que l'esprit bureaucratique ne peut remplacer l'esprit d'amour et de dévouement.

Le succès dans l'assistance par le travail appartient sans conteste à l'initiative privée. Chacun connaît l'existence des trois belles colonies agricoles de Fredriksoord sur les bords du Zuydersée, dans les Pays-Bas. Ces colonies très prospères cultivent une étendue de 2,000 hectares de terrain, et possèdent une population de 1,800 âmes. Il est vrai que la "Société néerlandaise de bienfaisance" reçoit un subside de l'Etat. Ces colonies ont leurs écoles de diverses confessions ; elles possèdent six grandes fermes, une fromagerie, une fabrique de conserves de légumes, trois ateliers de confection de vêtements, deux fabriques de tapis de jute et de vannerie, des forges, des ateliers de tissage, de cordonnerie, de menuiserie et de charbonnage, etc.

Les familles indigentes qui s'y réfugient peuvent s'y installer en permanence dans des maisons *had hoc* entourées d'un jardin ; elles peuvent aussi acquérir le terrain nécessaires à leur subsistance.

Ne sont pas moins connues les six cents *Gesellenvereine* et les 2,000 Herberges sur Heimath (Sociétés de compagnons et auberges de famille), qui, en Allemagne, offrent un refuge temporaire à l'ouvrier sans travail. Ces asiles trouvent leur complément dans les 24 colonies, la plupart agricoles, dues à l'initiative du pasteur van Boudelschwing.

Voilà des travaux intelligents et productifs.

Prenons un autre exemple qui pourrait être d'une application utile au Canada.

La maison du travail de Bâle s'occupe de l'exploitation du bois de chauffage. Sont admis au chantier :

1o. Les voyageurs en passage (Handwerksburschen) ; contre carte blanche pour le compte de la Société contre la mendicité ou autres sociétés philanthropiques, ces

ouvriers obtiennent la couche et deux repas contre deux heures de travail.

2o. Contre carte orange pour le compte du chantier, avec travail au delà de deux heures, à raison 3 cts l'heure. Le prix est délivré en matière.

3o. Contre carte bleue pour un plus long séjour et meilleure production. 4 cts l'heure, payement en nature.

4o. Contre carte rouge pour le compte du donateur de la carte ; travail à 3 cts l'heure ; payement en nature ou en numéraire selon le désir du donateur.

5o. Le chantier reçoit les ouvriers domiciliés à Bâle à raison de 5 cts l'heure pour le compte du chantier. Leur travail est à forfait.

En quatre ans le chantier a occupé 27,000 ouvriers.

Ce chantier vend au public des bons de bois d'un demi-quintal. Ces bons achetés par le public sont souvent distribués aux indigents : heureuse manière de procurer du travail à l'établissement.

Le chantier de Bâle a emprunté le système des cartes à la maison hospitalière de la rue Fessart, car la France n'est pas restée en arrière dans ce grand mouvement. En 1893 cette maison a hospitalisé 1,162 individus pour un total de 9,382 journées. 558 d'entre eux ont travaillé de 4 à 15 jours, et n'ont rien coûté à l'œuvre, à partir du 4<sup>e</sup> jour de travail ; tandis qu'elle est en perte avec les ouvriers qui ne font qu'un stage de 1, 2, ou 3 jours.

Citons encore, à Paris l'œuvre de M. Mamoz qui procure de la couture aux femmes, l'œuvre de M. Denfert dans le VI<sup>e</sup> arrondissement et celle d'Anteuil. L'élan est donné. Les II<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> arrondissements suivent le mouvement. Chaque arrondissement possèdera bientôt sa maison de travail. En Province, Marseille, Lyon, Rouen, Bordeaux, Pau, Limoges, Melun, Roche-sur-Mer, Bourges, etc., sont déjà pourvues. Le département des Ardennes a créé 56 asiles de nuit auxquels il a consacré 25,000 francs prélevés sur les produits du pari mutuel : bel exemple à suivre. La réputation de la belle fondation de l'abbé Villion à Saint-Léonard (Rhône), grandit chaque jour. La ville de Paris a installé en 1892 la colonie de Chamelle. La maison départementale de Nanterre, avec ses 3,549 habitants en 1892, est connue de tous.

Voyons, qui à Montréal prendra l'initiative d'institutions de ce genre ?

Voici un hiver atroce qui se prépare ; il n'y a ni argent ni travail. Le chômage va être féroce. Allons nous laisser nos ouvriers sans ouvrage écraser dans les prisons ?

Qui va se mettre à la tête d'une maison du travail ?